

# CODE DE VIE

**FOLIE  
TECHNIQUE**

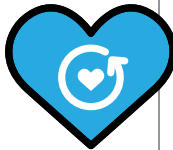
ANIMATION SCIENTIFIQUE  
POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

En conformité avec le Règlement pour un milieu de vie respectant l'intégrité des personnes et des biens établi par Polytechnique Montréal, Folie Technique, à titre de tiers, s'engage à faire respecter les normes établies dans le présent document afin d'offrir à ses campeurs et à son personnel un milieu de vie sain et sécuritaire.

Dans le cas d'une infraction jugée majeure, Folie Technique se réserve le droit de mettre fin au contrat d'inscription du campeur. Les sanctions établies peuvent aller jusqu'à la suspension définitive du campeur pour les années suivantes. Il est à noter qu'avec l'appui du Bureau d'intervention et de prévention des conflits et de la violence (BIPCV), Folie Technique s'engage à solliciter l'aide d'autres intervenants pouvant appliquer des sanctions plus sévères dans le cas d'une infraction grave.

## LE RESPECT GÉNÉRAL

- Se conformer aux règlements de Folie Technique et de l'établissement ainsi qu'aux lois qui s'appliquent.
- Porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp.
- Porter l'équipement de protection approprié.



## LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp ou l'environnement.
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels.
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.



## LE RESPECT DES AUTRES

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, animateurs, coordonnateurs et directeurs).
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui.
- Établir une communication respectueuse et honnête.
- Employer un langage poli et respectueux.
- Favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité.
- Tenir compte des interventions des animateurs ou des coordonnateurs et agir en conséquence.



## LE REFUS DE TOUTE FORME D'ABUS

- Ne tolérer aucune forme de violence ou d'intimidation.
- N'accepter aucune forme d'intimidation.
- Éviter toute attitude ou tout contact qui pourrait avoir une connotation sexuelle.



## Que faire si un campeur, un membre du personnel ou un parent se retrouve dans une situation jugée inadéquate?

1

Contactez la direction de Folie Technique

2

Récolter le plus grand nombre de preuves possible afin d'appuyer son témoignage

3

S'assurer que la personne concernée se porte bien et qu'elle est en sécurité

4

Suivre le déroulement prescrit par les intervenants, dont ceux de Folie Technique

## ARRIVÉE TARDIVE ET DÉPART HÂTIF

Afin d'assurer une expérience positive pour nos animateurs, mais également pour tous les autres campeurs, nous n'accepterons aucune arrivée tardive après 10 h. De même, les départs hâtifs entre 15 h et 16 h ne seront pas permis. Cette règle ne s'applique pas aux urgences ou aux motifs valables.





## COLLABORATION DES PARENTS

Bien que des enfants puissent faire face à divers défis comportementaux, il est primordial de noter que le code de conduite s'applique à tous. La collaboration des parents est essentielle pour le bien-être des campeurs et de notre personnel de camp. Nous vous invitons ainsi à remplir adéquatement le formulaire Informations médicales afin que notre équipe puisse connaître toute information pertinente liée au comportement ou à la santé de votre enfant qui pourrait faciliter la mise en place d'un encadrement optimal. Notez que les informations communiquées demeurent confidentielles et que seuls l'équipe administrative et l'animateur de l'enfant y ont accès.

## MESURES DISCIPLINAIRES

Dans le but d'assurer un environnement respectueux et sécuritaire, les animateurs interviendront lorsqu'il y aura un manquement au code de vie. Vous trouverez ci-dessous la gradation des sanctions possibles.

AVIS DISCIPLINAIRE

NIVEAU

1

### COMPOTEMENTS

- Accumuler plus de 3 avertissements pour un comportement inadéquat
- Employer un langage inapproprié
- Ridiculiser, insulter ou proférer des propos irrespectueux (à caractère raciste, sexiste, discriminatoire envers un handicap, etc.)
- Bousculer, tirer, faire des blagues malveillantes, etc.
- Ne pas respecter la consigne du silence lorsque requis
- Adopter une attitude négative

### MESURES DISCIPLINAIRES

- Avertissement verbal adressé à l'enfant
- Exclusion partielle d'une activité
- Communication avec le parent

AVIS DISCIPLINAIRE

NIVEAU

2

### COMPOTEMENTS

- Comportements persistants ayant entraîné un avertissement de niveau 1
- Recourir à la violence en frappant un autre enfant ou en se battant
- Refuser de se conformer à son groupe
- Avoir des comportements intimidants ou menaçants envers un autre enfant
- Effectuer un vol
- Participer à des actes de vandalisme

### MESURES DISCIPLINAIRES

- Suspension interne : exclusion temporaire (retrait dans le local des chefs animateurs)
- Communication avec le parent
- Élaboration d'objectifs et d'attentes communes pour les jours suivants

AVIS DISCIPLINAIRE

NIVEAU

3

### COMPOTEMENTS

- Comportements persistants ayant entraîné un avertissement de niveau 2
- Frapper un autre enfant au visage ou à la tête
- Tout comportement agressif (frapper, mordre ou cracher)
- Crise de colère
- Refuser de se rendre dans le local des chefs animateurs
- Tenter de s'échapper (fuguer)

### MESURES DISCIPLINAIRES

En fonction de la sévérité et du contexte :

- Suspension d'une journée (sans remboursement)
- Exclusion automatique avec impossibilité de réintégration (remboursement au prorata)

Dès la notification au parent, celui-ci est tenu de venir récupérer son enfant au camp de jour immédiatement. Pour envisager une réintégration au camp de jour, la direction doit estimer que la collaboration de l'enfant et des parents sera adéquate.